

## **DÉROULEMENT**

### **DE LA CATÉGORIE « B » et « B AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

#### **Le déroulement de la formation**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Dès votre inscription au sein de notre Auto-Ecole, nous mettrons nos outils à votre disposition, selon l'offre que vous avez choisie, dont un accès en salle illimité (cours et tests de code selon le planning affiché dans nos locaux) où vous pourrez choisir le jour à votre convenance pour suivre l'ensemble du programme. Ensuite entre ces cours, vous aurez la possibilité de faire des tests dans nos salles, et/ou sur notre site dédié au code : ici code. Il sera bon de lire votre livre de code où vous retrouverez l'ensemble du code de la Route nécessaire pour devenir un conducteur responsable.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

#### L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Depuis la privatisation de l'examen, ce ne sont plus des inspecteurs qui fournissent cette prestation, et nous avons plusieurs prestataires à vous recommander (LA POSTE, SGS, sur différents lieux: RENNES, TINTENIAC, DOL DE BRETAGNE, SAINT MALO...). Pour vous inscrire à cet examen vous avez 2 possibilités, vous inscrire seul (nous sommes à votre disposition si vous rencontrez des problèmes) , ou par notre biais ce sera nous qui nous chargerons de « bloquer » votre rendez-vous d'examen et nous faisons l'avance financière de la redevance, selon votre convenance car nous disposons de place 6 jours sur 7. Pour cela nous vous donnerons alors votre convocation à cet examen. Vous vous y rendrez par vos propres moyens, vous devrez être sur place près de 15 minutes avant l'heure de votre convocation. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité (ou passeport), de votre permis de conduire (si vous en avez déjà un) et de votre convocation imprimée; s'il manque l'un de ces documents, votre examen sera annulé et vous aurez payé pour rien ! L'examen dure une trentaine de minutes environ, vous serez équipés de tablette et d'oreillette pour répondre aux questions. Nous vous appellerons dès que nous aurons votre résultat (selon heure d'ouverture du bureau), de votre côté vous recevrez aussi un e-mail présentant votre résultat.

Une fois le code validé nous continuerons ou débuterons votre pratique et vous pourrez suivre votre évolution par rapport à notre évaluation de départ grâce à notre grille d'avancement de votre formation que vous aurez dans votre livret d'apprentissage et que les enseignants suivront avec vous tout au long de votre formation. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par vos formateurs, qui vous préciseront les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Ensuite sur les dernières heures nous effectuerons un ou plusieurs permis blancs. Votre formateur sera alors, l'espace des 32 minutes de votre examen, un examinateur. Le but de cet examen sera de vous faire comprendre l'aboutissement du travail effectué, d'analyser votre capacité à être autonome, le « phrasé » des inspecteurs, les reproches que l'on peut vous faire, afin de vous permettre de vous améliorer.

### L'examen pratique :

Réalisé par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement.

### **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, vous devrez vous rendre sur le centre d'examen Espace Malouas 35270 COMBOURG) par vos propres moyens muni de votre pièce d'identité (ou passeport) et de votre livret d'apprentissage : dans le cadre de la conduite accompagnée ou conduite supervisée (là encore sans ces documents examen annulé).

L'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires des gestes de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation appelé C.E.P.C. et c'est ce document qui vous permettra de conduire en attendant votre permis de conduire.

Les résultats se font en différés de 24 h. Nous vous contactons dès réception de ce résultat. Attention si vous passez votre examen le vendredi les résultats ne sont en ligne qu'à partir du lundi soir.

Ensuite dès ouverture du bureau, vous pourrez venir récupérer le CEPC officiel, votre disque A, remplir notre enquête de satisfaction et voir avec le secrétariat pour l'obtention du titre. En effet la demande de permis de conduire ne se fait plus toute seule, il faut faire une demande auprès du site <https://ants.gouv.fr> mais notre secrétaire se chargera de le faire pour vous.

## **DÉROULEMENT**

### **DE LA CATEGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

#### **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

**Si l'élève n'est pas en possession d'un code valide alors il devra passer son ETG avant de pouvoir se présenter aux différents examens spécifiques à la moto :**

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Depuis la privatisation de l'examen, ce ne sont plus des inspecteurs qui fournissent cette prestation, et nous avons plusieurs prestataires à vous recommander (LA POSTE, SGS, sur différents lieux: RENNES, TINTENIAC, DOL DE BRETAGNE, SAINT MALO...). Pour vous inscrire à cet examen vous avez 2 possibilités, vous inscrire seul (nous sommes à votre disposition si vous rencontrez des problèmes) , ou par notre biais ce sera nous qui nous chargerons de « bloquer » votre rendez-vous d'examen, selon votre convenance car nous disposons de place 6 jours sur 7. Pour cela nous vous donnerons alors votre convocation à cet examen et le document qui vous permettra de le passer. Vous vous y rendrez par vos propres moyens, vous devrez être sur place près de 15 minutes avant l'heure de votre convocation. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité (ou passeport), de votre permis de conduire (si vous en avez déjà un) et du document précité ; s'il manque l'un de ces documents, votre examen sera annulé et vous aurez payé pour rien ! L'examen dure une trentaine de minutes environ, vous serez équipés de tablette et d'oreillette pour répondre aux questions. Nous vous appellerons dès que nous aurons votre résultat (selon ouverture du bureau), de votre côté vous recevrez aussi un e-mail présentant votre résultat.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie</b>			+1					
<b>Total général</b>								

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.
- la seconde : en circulation si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

## DÉROULEMENT DE LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

*La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.*

*L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.*

### Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

### La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm<sup>3</sup> et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm<sup>3</sup>, vitesse 45 km/h).

## DÉROULEMENT DE LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

### Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

• **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

**A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :**

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

**B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.**

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5

tonnes).

-Le chargement : répartition et arrimage.

**C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.**

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.

- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

**D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage**

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

**E/Réalisation d'exercice de maniabilité**

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

**• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

### Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Grâce aux différents documents fournis, nous nous chargerons de faire votre demande de fabrication de permis.

## DÉROULEMENT

### DE LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

#### Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

#### Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	<b>Sous-totaux</b>							
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>								
						+1		
<b>Courtoisie au volant</b>								
						+1		
<b>Total général</b>								

**Si l'élève n'est pas en possession d'un code valide alors il devra passer son ETG avant de pouvoir se présenter aux différents examens spécifiques:**

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Depuis la privatisation de l'examen, ce ne sont plus des inspecteurs qui fournissent cette prestation, et nous avons plusieurs prestataires à vous recommander (LA POSTE, SGS, sur différents lieux: RENNES, TINTENIAC, DOL DE BRETAGNE, SAINT MALO...). Pour vous inscrire à cet examen vous avez 2 possibilités, vous inscrire seul (nous sommes à votre disposition si vous rencontrez des problèmes) , ou par notre biais ce sera nous qui nous chargerons de « bloquer » votre rendez-vous d'examen, selon votre convenance car nous disposons de place 6 jours sur 7. Pour cela nous vous donnerons alors votre convocation à cet examen et le document qui vous permettra de le passer. Vous vous y rendrez par vos propres moyens, vous devrez être sur place près de 15 minutes avant l'heure de votre convocation. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité (ou passeport), de votre permis de conduire (si vous en avez déjà un) et du document précité ; s'il manque l'un de ces documents, votre examen sera annulé et vous aurez payé pour rien ! L'examen dure une trentaine de minutes environ, vous serez équipés de tablette et d'oreillette pour répondre aux questions. Nous vous appellerons dès que nous aurons votre résultat (selon ouverture du bureau), de votre côté vous recevrez aussi un e-mail présentant votre résultat.

**Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## DÉROULEMENT

### À LA CATEGORIE « A FORMATION PASSERELLE » DU PERMIS DE CONDUIRE

#### Préambule

*La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.*

#### Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.*

*L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.*

#### Les pré-requis

- être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2 ans minimum
- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

L'objectif de cette partie (maniabilité hors circulation) n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

L'objectif de la partie circulation est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;

AMC CONDUITE  
52, avenue Général DE GAULLE  
35270 COMBOURG  
conduite.amc@gmail.com  
02 99 73 19 97

Agrément : E120350770  
Siret : 42044985200037

- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).